Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-198

OBJET : Candidature de Paris Est Marne & Bois à L'AMI « Relais locaux pour le dispositif ACTEE CUBE » – Signature des conventions associées au programme

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**68**
Ne prend pas part au vote	**0**
Représentés	**18**
Absents	**4**

Votants	**86**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**86**
Pour	**86**
Contre	**0**

Présents :
Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :
Sophie AMAR représentée par Asma ASHRAF, Thierry BARNOYER représenté par Marie-Laurence BEYO, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Fabienne BOUE LELU représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Chantal CAZALS représentée par Florian JAMES, Jean-Paul DAVID représenté par Gilles HAGEGE, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Michel DUVAUDIER représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Anne-France LAVIROTTE représentée par Agnès CAPENTIER, Julien LEGER représenté par Loïc DAMIANI, Frédéric MASSOT représenté par Caroline ADOMO, Alain MESNAGER représenté par Sabrina ABCHICHE, Karine PEREZ représentée par Thibault SIMEONI, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE, Céline THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :
Christian CAMBON, Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-198-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

OBJET : Candidature de Paris Est Marne&Bois à L'AMI « Relais locaux pour le dispositif ACTEE CUBE » – Signature des conventions associées au programme

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-2,

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU l'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU le décret 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finales dans les bâtiments à usage tertiaire,

VU la délibération de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois n°DC2022-56 votée en date du 17 mai 2022, portant sur l'approbation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial),

VU la délibération l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois n°DC2024-209, portant sur la candidature de PEMB à l'AAP CHENE 3 de la FNCCR (ACTEE+),

VU la délibération l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois n°DC2025-19, portant la reconduction de l'adhésion du Territoire à l'ALEC-MVE,

CONSIDERANT la lutte contre le changement climatique à l'échelle territoriale comme un enjeu fondamental pour Paris Est Marne & Bois,

CONSIDERANT la stratégie et le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de réduction des consommations énergétiques, et de développement des Energies Renouvelables « EnR »,

CONSIDERANT la mission d'expertise de l'Agence locale de l'Energie et du Climat MVE en ce qui concerne l'accompagnement stratégique, technique et innovant de ses collectivités partenaires notamment sur les questions d'efficacité énergétique,

CONSIDERANT la convergence entre les orientations de l'Agence locale de l'Energie et du Climat MVE et la politique Climat-Air-Energie développée par Paris Est Marne et Bois,

CONSIDERANT les missions et actions déjà mises en œuvre dans le cadre du programme ACTEE+ par l'Agence locale de l'Energie et du Climat MVE et le territoire de Paris Est Marne et Bois et leur bilan,

CONSIDERANT les enjeux liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics et plus spécifiquement des écoles,

CONSIDERANT le Plan Climat Air Energie Territorial de Paris Est Marne & Bois comme l'outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, de référence pour les communes du Territoire et la croissance de leurs besoins en matière de transitions ;

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-198-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

VU l'avis de la commission Environnement, Eau et Assainissement, Mobilités douces de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois du 23 septembre 2026,

DELIBERE

ARTICLE 1 :
APPROUVE la candidature à l'AMI « Relais locaux pour le dispositif ACTEE CUBE » en coordination avec l'ALEC-MVE et les communes de PEMB candidates.

ARTICLE 2 :
APPROUVE le montage et le fonctionnement du groupement porté par PEMB.

ARTICLE 3 :
DIT que PEMB devra identifier entre 6 à 10 écoles du territoire pour une inscription groupée à l'AMI.

ARTICLE 4 :
DIT que le coût d'inscription par école s'élève à 950 € HT.

ARTICLE 5 :
AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions associées à la mise en œuvre du programme et toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.

ARTICLE 6 :
AUTORISE le Président à engager les dépenses et recevoir les subventions liées aux actions portées par PEMB dans le cadre de la candidature.

ARTICLE 7 :
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal des exercices concernés.

ARTICLE 8 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Territoire Paris Est Marne & Bois 21

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 19 OCT. 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-198-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026